



# Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 14-oct.-2013

Date de révision : 02-mai-2017

Version 3.05

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Osmocote 17-9-11 + MgO + traces

Code produit

ZRM7621CLP

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Engrais.

Utilisations déconseillées : Aucun(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

The Scotts Company (UK) Limited.  
1 Archipelago, Lyon Way, Frimley,  
Surrey GU16 7ER United Kingdom.  
Tel: +44 (0) 1276 401 390

### Pour plus d'informations, contacter

INFO-MSDS@SCOTTS.COM

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01865 407333

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger :

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils de prudence:

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

### Autres risques (UN-GHS)

Nocif pour les organismes aquatiques

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	229-347-8	6484-52-2	40 - 65%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Sulfate de manganèse; MnSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O	232-08-99	7785-87-7	0.1 - 1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456624-35
Sulfate de cuivre; CuSO <sub>4</sub>	231-847-6	7758-98-7	< 0.1%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119520566-40

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Section 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

##### inhalation

Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### Contact cutané:

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. Rincer abondamment à l'eau.

##### Contact oculaire:

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### Ingestion:

Si la personne est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin si nécessaire.

##### Protection pour les secouristes:

Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

#### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

##### Avis aux médecins:

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau abondant. Poudre sèche. Sable. Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenu. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Utiliser des pulvérisations d'eau pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Mesures de protection individuelles :**

Éviter la formation de poussières. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Pour les agents d'intervention**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement:**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage:**

Enlever à la pelle ou balayer.

**6.4. Référence à d'autres sections**

§ 8, 12, 13.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

LGK (Allemagne)

Matériaux d'emballage

5.1C

Conserver dans le conteneur original.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette; [www.everris.com](http://www.everris.com)

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nitrate de ammonium; $NH_4NO_3$	
TWA	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Sulfate de manganèse; $MnSO_4 \cdot 1H_2O$	
Autriche	STEL 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup>
la Belgique - 8 H VLE	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	TWA: 0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.1 ppm
Pologne	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Uk par u oel / mel u 0:	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$	
Autriche	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
TWA	N.A.
Finlande	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
Russia TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup> TWA 1200
Suisse	STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>

### Niveau dérivé sans effet (DNEL).

Component	Oral(e):	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate de ammonium; $NH_4NO_3$ 6484-52-2 ( 40 - 65% )	36 mg/m <sup>3</sup>	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m <sup>3</sup>
Sulfate de manganèse; $MnSO_4 \cdot 1H_2O$ 7785-87-7 ( 0.1 - 1% )		0.004 mg/kg bw/day	0.2 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prévisible sans effet (PNEC).

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Nitrate de ammonium; $NH_4NO_3$ 6484-52-2 ( 40 - 65% )						18 mg/l
Sulfate de manganèse; $MnSO_4 \cdot 1H_2O$ 7785-87-7 ( 0.1 - 1% )	0.013 mg/l	0.011 mg/kg	0 mg/l	0.001 mg/kg	25.1 mg/kg	25.1 mg/kg
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ 7758-98-7 ( < 0.1% )	7.8 µg/l	87 mg/kg	5.2 µg/l	676 mg/kg	65 mg/kg	230 µg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage :** Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection des mains:** Gants en PVC ou autre matière plastique.

**Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

**Protection de la peau et du corps:** Porter des vêtements de travail normaux et légers.  
**Mesures d'hygiène** Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Aspect:	granules
Couleur:	marron.
Odeur:	insignifiante
Densité apparente :	990 - 1036 kg/m <sup>3</sup>
pH :	aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide, Sans objet
Point d'éclair :	Solide, Sans objet
Taux d'évaporation :	Solide, Sans objet
inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	Solide, Sans objet
densité de vapeur	Solide, Sans objet
Densité	aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	aucune donnée disponible
Solubilité(s)	aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide, Sans objet
Température d'autoignition :	Sans objet
température de décomposition	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion. Sur la base des données des ingrédients.

### 9.2. Autres informations

Sans objet

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Informations sur les effets toxicologiques**

Symptômes Aucune information disponible

**Toxicité aiguë****Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	= 2217 mg/kg ( Rat )		> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h
Sulfate de manganèse; MnSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O	= 782 mg/kg ( Rat )		
Sulfate de cuivre; CuSO <sub>4</sub>	= 300 mg/kg ( Rat )	= 1000 mg/kg ( Rabbit )	

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Pas d' autre information disponible

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition unique</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.
<b>Danger par aspiration</b>	Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques:****Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.  
11% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO <sub>4</sub>	-	0.1: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	0.024: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation** Aucune information disponible.

Nom chimique	LOGPOW
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub>	-3.1

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.**12.6. Autres effets néfastes****Mobilité:** Aucune information disponible.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer comme produit non utilisé.

**Autres informations:**

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMO / IMDG****14.1****No ONU:** 2071**14.2****Nom d'expédition:** ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM**14.3****Classe de danger:** 9**14.4****Groupe d'emballage:** PG III**14.5****Component****IMDG - Marine Pollutants**Sulfate de cuivre; CuSO<sub>4</sub>  
7758-98-7 ( < 0.1% )

IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

**Polluant marin**

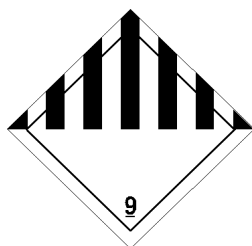
Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par l'IMDG/OMI

**14.6****No EMS:** F-H / S-Q**Dispositions spéciales** 186, 193**14.7****Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non réglementé**ADR/RID****14.1****No ONU:** Non réglementé**14.2****Nom d'expédition:** Non réglementé**14.3****Classe de danger:** Non réglementé

<b>14.4</b> Groupe d'emballage:	Non réglementé
<b>14.5</b> Danger pour l'environnement	Non réglementé
<b>14.6</b> Dispositions spéciales	Aucun(e)

**IATA**

<b>14.1</b> No ONU:	2071
<b>14.2</b> Nom d'expédition:	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
<b>14.3</b> Classe de danger:	9
<b>14.4</b> Groupe d'emballage:	PG III
<b>14.5</b> Danger pour l'environnement	Non réglementé
<b>14.6</b> Dispositions spéciales	A89, A90



## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Belgique**

Component	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	2500 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to Ammonium nitrate is >28% by weight containing ≤0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing ≤0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)	350 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to Ammonium nitrate is >28% by weight containing ≤0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing ≤0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)

**Danemark**

Danish Sikkerhedsgruppe

B

**France**

ICPE

Installation classée : article 1331 (Type I)

**Allemagne**

LGK (Allemagne)  
Classe du danger d'eau (WGK)  
GefStoffV (DE):

5.1C  
1  
B II

Component	German WGK Section
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	class 1



Sulfate de manganèse; MnSO <sub>4</sub> +1H <sub>2</sub> O 7785-87-7 ( 0.1 - 1% )	class 1
Sulfate de cuivre; CuSO <sub>4</sub> 7758-98-7 ( < 0.1% )	class 2

**Union européenne****REACH:**

Component	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de ammonium; NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> 6484-52-2 ( 40 - 65% )	Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/le foie/les yeux/le cerveau/l'appareil digestif/le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PNEC: Predicted No Effect Concentration

DNEL: Derived No-Effect Level

Reach: Registration, Evaluation, authorization of Chemicals

CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging

OEL: Occupational Exposure Limit

TWA: Time Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement

LD50: Lethal dose, 50%.

LC50: Lethal concentration, 50%.

SVHC: Substance of very high concern.

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul

---

	- Jugement expert et détermination de la force probante des données
<b>Principales références de la littérature et sources de données</b>	Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830 Règlement (CE) n° 1272/2008
<b>Préparé par:</b>	Aucune information disponible
<b>Date d'émission :</b>	14-oct.-2013
<b>Date de révision :</b>	02-mai-2017
<b>Cause de la révision:</b>	***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes
<b>La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006</b>	

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.